

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Montrevel-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 10 décembre 2014

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GUILLEMOT Laurent - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTI-GUEFFIER Elizabeth - MARTIN Walter - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Joëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - TOLFA Pascale - VIVIET Alain.

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Laurent

Nombre de membres : En exercice : 28 ; Présents : 28 ; Votants : 28

Le Président Jean-Pierre Roche rappelle que la Communauté de communes va fêter ses 50 ans en 2015. En sa qualité de maire de Montrevel, il voudrait rappeler que ses finances sortent d'une longue cure de désendettement, pas toujours comprise mais nécessaire. Cette situation lui permet de faire face à des engagements nouveaux (Hôtel de Ville, école) qui sont à réaliser. La commune de Montrevel a historiquement fait le choix d'un urbanisme dense qu'elle doit poursuivre. Montrevel est appelée à se développer comme pôle structurant en Bresse au bénéfice d'un territoire élargi.

Le Conseil de communauté prend acte de la démission de Mme Morgane Sartoretti. Conformément au code électoral, le siège vacant est pourvu par Mme Annie Sochay qui a fait part, par courrier reçu ce jour, de sa décision de ne pas assumer la fonction de conseillère communautaire. Le siège devenu à nouveau vacant est pourvu par Mme Elisabeth Marti-Gueffier, qui est présente et donc immédiatement installée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 25 NOVEMBRE 2014

Le Conseil adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

SIGNAURE DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE EFFECTUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le conseil prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Décision modificative n°5 (rapporteur Gérard Perrin)

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster certains crédits du budget principal :

- Rééquilibrage des crédits affectés à la voirie entre les sections de fonctionnement et d'investissement.
- Régularisation des crédits du service d'animation en direction des retraités (dépenses et recettes), ce service étant financé par les bénéficiaires.
- Le crédit inscrit au budget primitif pour une subvention d'équilibre nécessaire au financement du budget annexe Equipements touristiques (679 585 €) est majoré de 225 000 €, le chiffre d'affaires prévu pour cette saison 2014 n'ayant pas été réalisé. Ce crédit supplémentaire est financé par une réduction de l'autofinancement d'un même montant (virements entre les sections de fonctionnement et investissement), d'où une augmentation du recours à l'emprunt en section d'investissement.

(Adopté, unanimité)

Clotilde Fournier souhaite évoquer à nouveau la situation de la SAEM Les Rives.

Sans vouloir reprendre les discussions qui ont eu lieu lors du précédent conseil de communauté, le Président Jean-Pierre Roche tient à préciser que la Communauté de communes recherche un partenaire privé. Il rappelle d'une part, que le restaurant fait partie intégrante de la base de loisirs et que l'on ne peut pas le dissocier des autres services et que d'autre part, lorsque la SAEM a été créée elle a porté de gros investissements qui pèsent lourd aujourd'hui. Il ajoute que la Chambre régionale des comptes a constaté les difficultés financières de la SAEM tout en convenant que l'on ne pouvait guère faire autrement.

II. Budget primitif 2015

Le projet de budget 2015 s'inscrit dans un contexte de récession, l'effet de ciseaux se poursuit, les dépenses des services continuent à progresser même modérément tandis que les ressources locales régressent. Dans ce cadre, la collectivité n'a pas d'autre choix que celui de s'adapter sans pour autant dégrader les services rendus à la population. Ces mesures d'adaptation passent notamment par une mutualisation accrue des moyens, la révision des modes de gestion et le développement des capacités du territoire. Atteindre les conditions de l'équilibre passe par la mise en œuvre de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), proposition faite par les membres du bureau.

Gérard Perrin présente le budget des services généraux, communaux et de la sécurité publique. Le besoin de financement des services est stable. Le service de la dette et des emprunts est en réduction de 5.17%. L'évaluation de la masse salariale pour le budget primitif 2015 s'élève à 9 758 381 € et progresse de 5.60% par rapport aux prévisions 2014. Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs dont la nécessité de créer un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols au profit des communes pour pallier le désengagement de l'Etat qui n'instruira plus les dossiers en 2015, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la progression des rémunérations liées à l'ancienneté et à l'augmentation des technicités.

Le besoin de financement des services généraux s'élève à 1 016 711 €, en hausse de 10.77% par rapport à 2014. Le budget du service hygiène, prévention, sécurité est en hausse, en raison d'une commande plus importante d'équipements et vêtements de travail ainsi que celui du service information communication due au remplacement de la chargée de communication en congé maternité et à l'inscription d'une prévision en vue de la commémoration des 50 ans de la Communauté de communes.

En investissement, un crédit de 52 100 € est prévu pour une mission d'études afin de réaliser un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments intercommunaux et à l'acquisition de matériel divers. Un second crédit de paiement de 1 886 695 € est inscrit pour l'opération de restructuration et d'extension du siège de la Communauté de communes, un premier acompte versé par la commune de Montrevel est prévu.

On constate une forte baisse de la dotation de solidarité aux communes prévisionnelle pour 2015 (-37.44%). Cette baisse est due principalement à l'augmentation du besoin de financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères de 19.42% par rapport au budget primitif 2014, ainsi qu'à la création de deux nouveaux services (Instruction des autorisations du droit des sols et temps d'activités périscolaires) entraînant une augmentation des concours financiers indirects aux communes de 22.59%. Dans le même temps, la baisse globale des ressources s'élève à 1.64%.

Le bureau unanime propose d'actionner la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mise en place en 2009 mais jamais appliquée, et de fixer le taux à 7%, qui amènera une ressource supplémentaire de 878 803€, permettant de financer directement et en grande partie le service de collecte et traitement des ordures ménagères. Cette mesure sauvegarde le niveau de la dotation de solidarité des communes menacée de baisse en raison de la croissance des dépenses communales. Cette dotation se trouve dès lors en augmentation de 2.92% par rapport à 2014.

Virginie Grignola-Bernard présente le budget jeunesse-éducation-sport-culture ainsi que celui des affaires sociales-solidarités. Le budget jeunesse-éducation-sport-culture est en hausse de 22.58% par rapport à 2014 suite à la création du nouveau service des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) qui s'élève à 414 523 € en intégrant les charges de structure et de siège. Le budget de la médiathèque est en hausse de 11.31% par rapport à 2014. On note une hausse des charges générales correspondant en partie à la maintenance du logiciel métier Aloès, supportée par le budget de la médiathèque pour les 12 bibliothèques de la communauté de communes. Le projet d'informatisation suit son cours et le portail documentaire sera mis en place courant 2015. Dans le chapitre du sport, les subventions attribuées aux clubs du R.C.C.M. et de Bresse Handball sont majorées (+ 4500 € et + 100 €) et une subvention de 500 € est accordée au Pétanque club de Marsonnas. Le budget des affaires-sociales et solidarité est en hausse de 13.5% par rapport à 2014. La Communauté de communes participe financièrement à la coopération décentralisée à hauteur de 2.30 € par habitant et à la prise en charge d'une partie de la rémunération du personnel de l'association C.S.I. (Coopération et Solidarité Internationales). Pour les interventions sociales, le service de la Communauté de communes assure les relations avec la circonscription d'action sociale du Conseil général, les CCAS des communes,

les associations caritatives d'insertion. La Communauté de communes verse des subventions à Passerelle 01 (1000 €) et à Tremplin (1200 €) pour venir en aide aux personnes en difficulté. La Communauté de communes reconduit la subvention de 8000 € versée à l'ADMR de Montrevel. Du côté de la petite enfance, le budget est en hausse de 8.88%. On note une hausse des charges à caractère général due à l'obligation de fournir les couches, sans augmentation de tarif pour les parents, depuis septembre 2014.

Le budget aménagement et développement est présenté par Walter Martin, Christiane Colas et Jean-Pierre Fromont en fonction de leurs domaines d'activités. Ce budget est en hausse de 24.46%. Le projet de valorisation de la ferme de Sougey, ayant été modifié au cours du dernier semestre 2014, passera en phase de réalisation début 2015. Ce projet comprend entre autres, la construction des bâtiments nécessaires à l'exploitation de 15 600 volailles de Bresse, du bâtiment pour les Jardins de Cocagne, la conception et la réalisation de supports pédagogiques pour le circuit de découverte. Des subventions de l'Etat (DETR), de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général ainsi que des subventions LEADER (Europe) et PSADER 2 (Région Rhône-Alpes) permettront de financer ce projet. Au total, 517 063 € de subventions sont attendues. S'agissant des parcs d'activités, le parc d'activités de Confrançon fera l'objet d'une extension à l'ouest pour accueillir de nouvelles entreprises. Le projet de territoire prévoit la réalisation d'un schéma territorial de déplacement en modes doux. Ce schéma a pour but de faciliter les déplacements alternatifs et prévoit l'organisation de pôles multimodaux permettant la connexion entre transports collectifs et autres modes de déplacement. Concernant le budget « agriculture durable », l'aide aux particuliers et aux communes pour l'achat de plants, prise en charge à 50% par la Communauté de communes, est reconduite pour un montant de 3000 €. Les actions d'animation du volet agricole sont reconduites (édition d'un numéro de « l'Espace », mise à jour du dépliant « Au cœur du bocage bressan », chasse aux œufs sur le sentier de Fenille, marché des saveurs nocturnes, organisation du concours de volailles de Bresse...) Afin d'accompagner les cantines (communales ou associatives) dans l'introduction progressive dans leurs menus de produits de qualité et de proximité, la Communauté de communes financera des actions de sensibilisation du personnel des cantines, des parents et des enfants, l'élaboration de supports de communication et des animations scolaires sur le thème de l'agriculture durable et l'alimentation responsable pour la 4^e année consécutive.

Gérard Gallet et Gérard Perrin présentent le budget infrastructures et environnement. Il est en hausse de 3.85%. Le budget de fonctionnement du centre de services techniques est en augmentation de 5% en raison d'une masse salariale en augmentation. Le budget du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est en augmentation de 19.42% par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par une augmentation des charges à caractère général, l'augmentation de la contribution à l'habitant, la hausse des tarifs liés à la collecte et au tri des emballages en plastique, le maintien du crédit affecté au budget « communication » pour la publication et la diffusion d'outils ludiques afin de réduire le tonnage d'indésirables (verres) pour la mise en service de l'usine de traitement OVADE. Le budget d'investissement proposé en 2015 comporte l'acquisition de colonnes de tri et de panneaux pour la signalétique des points d'apport volontaire.

Alain Viviet présente le budget tourisme. Celui-ci est en hausse de 18.34% dans sa globalité. Un budget en recettes de 2 430 215 € en 2015 (moins 185 837 € par rapport à 2014) et en dépenses de 3 232 370 € (moins 62 627 € par rapport à 2014) entraîne une augmentation de la subvention d'équilibre. Une remise à niveau et la maîtrise des dépenses de fournitures diverses a cependant permis une diminution globale des charges à caractère général. La diminution la plus importante du budget est celle des charges de personnel due notamment à la diminution du temps de travail d'un agent. La conjoncture économique dégradée amène à une estimation réaliste des recettes. Il n'est pas possible d'augmenter les tarifs de camping, le prix du marché ayant été atteint. Pour l'année 2015, des actions de communication et de marketing à l'échelle du territoire seront engagées : un accompagnement pour la définition d'un nom pour la base de loisirs et la « destination touristique », un schéma de signalisation touristique. La base de loisirs a obtenu en octobre 2014, le label « base d'activités VTT ». Dans ce cadre, des supports de communication seront achevés en 2015 et des frais d'entretien des circuits ont été budgétés. Le montant total des investissements des affaires touristiques s'élève à 298 340 €.

Le montant total des investissements inscrits au budget principal s'élève à 3 652 280 €.

La présentation du budget primitif 2015 terminée, les conseillers communautaires engagent un débat qui porte essentiellement sur l'application de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la fixation de son taux à 7%. Jean-Luc Jacquet exprime sa crainte de voir les habitants, trier moins leurs déchets. Clotilde Fournier estime que cette taxe demandera à nouveau beaucoup d'efforts aux contribuables mais votera la taxe. Pour Robert Longeron, une erreur a été commise en 2009 lors de son instauration, il n'aurait pas fallu fixer le taux à 0, le passage de 0 à 7% du taux de la taxe est trop important aujourd'hui. Hervé Colas se dit favorable à une graduation pour se laisser un peu de marge de manœuvre. Pascale Tolfa regrette que cette taxe soit encore supportée par les ménages, les

propriétaires de locaux commerciaux pourront demander une exonération alors que les personnes âgées de plus de 75 ans ne seront pas exonérées. Guy Antoinet redoute qu'elle soit lourde à porter pour les petits retraités et les jeunes couples. Le Président, Jean-Pierre Roche rappelle que la dotation de solidarité pour les communes est amputée de 800 000 € et que l'instauration de la taxe n'est pas le choix de la Communauté de communes mais celui des maires. Dans le cas où la taxe n'est pas appliquée, la dotation de solidarité va diminuer à due concurrence. Il s'agit pour les communes de parvenir à boucler leurs budgets sans avoir à augmenter les impôts locaux. Gérard Gallet apporte des éléments de comparaison : appliquer la taxe à 7% à Curtafond représente un impôt de 108€ pour un ménage. Il se dit très favorable à l'instauration effective de la taxe. Sur le canton de Pont-de-Veyle, la taxe représente en moyenne 282 € pour un ménage moyen. Walter Martin propose de fixer comme objectif le taux de 7% mais d'augmenter progressivement le taux, il rappelle également que les communes ont eu à supporter récemment des dépenses liées en partie au désengagement de l'Etat comme les temps d'accueil périscolaires ou encore l'instruction des autorisations du droit des sols. Gérard Perrin encourage les élus à s'investir pour expliquer les raisons de l'application aujourd'hui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et pour aider la population à poursuivre ses efforts en faveur du tri des déchets. Virginie Grignola-Bernard confirme, si la décision est prise, elle supposera de la part des élus, de faire des efforts de communication, il faudra expliquer le sens de la décision non seulement de manière écrite mais aussi lors de réunions publiques. Pascale Tolfa s'étonne de ne pas voir apparaître la taxe de séjour. Alain Viviet précise qu'une décision de principe a été prise au mois d'octobre et que la taxe de séjour sera effective au 1^{er} janvier 2016. Il précise que pour la commune de Malafretaz, la diminution de 40 000 € de la dotation l'obligerait à augmenter les impôts de 30% et se dit lui aussi très favorable à l'instauration effective de la taxe.

Le conseil communautaire approuve le budget primitif, la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiement proposés pour la voie verte, la liste des subventions à verser aux associations à l'unanimité. Il décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7%.

(Adopté, unanimité)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Société Publique Locale Cap 3 B Aménagement – garantie d'emprunt (rapporteur : Christiane COLAS)

Le syndicat mixte Cap 3B a confié à la Société Publique Locale (SPL) Cap 3B Aménagement par voie de concession d'aménagement signée en date du 9 janvier 2014, la réalisation de la ZAC du Parc d'activités économiques Bourg Sud. La communauté de communes de Montrevel-en-Bresse participe à ce projet de développement économique à hauteur de 11,68% de la participation d'équilibre inscrite au bilan d'opération qui s'élève prévisionnellement à 3 864 155 € (soit une participation propre à la communauté de communes de 451 333 €). Par ailleurs, la communauté de communes est actionnaire à hauteur de 5,71% du capital social de la SPL Cap 3B Aménagement qui s'élève à 245 000 €.

Pour assurer la trésorerie de l'opération, - permettant la réalisation des acquisitions foncières et des travaux de viabilisation nécessaires à la réalisation du projet de la ZAC -, la SPL Cap 3B Aménagement envisage de mobiliser un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un montant maximum de 5 200 000 €.

Dans ce cadre et de manière à obtenir les meilleures conditions de financement, la SPL sollicite les collectivités participant au financement de l'opération (Cap 3B, BBA, CC de Montrevel en Bresse, CC de Treffort en Revermont, CC de la Vallière, CC Bresse Dombes Sud Revermont, CC des Bords de Veyle), pour apporter une garantie à hauteur de 50% de l'emprunt à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Aucune solidarité entre les collectivités garantes n'est prévue au contrat de prêt.

Les montants garantis par la Communauté de communes seraient les suivants :

Année de remboursement de l'emprunt après phase de mobilisation de 24 mois					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des échéances annuelles de l'emprunt (capital + intérêts)					
628 230,56 €	1 024 550,00 €	1 200 700,00 €	1 271 550,00 €	969 750,00 €	585 105,00 €
Montants garantis par la CC Montrevel en Bresse, par annuités					
38 699,00 €	63 112,28 €	73 963,12 €	78 327,48 €	59 736,60 €	36 042,47 €

Les caractéristiques du prêt Caisse d'Epargne garanti par la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse sont les suivantes :

- Phase de mobilisation des fonds jusqu'au 31/12/2016 :

Pendant la période de préfinancement, les tirages donnent lieu à calcul et paiement des intérêts sur la base *du taux fixe du contrat de 2,65%*

▶ Versement des fonds au plus tard le 31/12/2016

- Phase d'amortissement - Taux fixe garanti :

▶ Montant maximum du capital emprunté : 5 200 000 €

▶ Taux d'intérêt applicable : 2,65 %. Taux fixe sur la durée totale du contrat.

▶ Base de calcul des intérêts : 30/360 jours

▶ Durée : 6 ans

▶ Périodicité des échéances : Annuelle

▶ Mode d'amortissement : *à la carte en accord avec le Prêteur*

- Conditions du remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle si le taux de réemploi des fonds est inférieur au taux du prêt. Dans le cas contraire, pas d'indemnité.

- Commission d'engagement : 0,10% du montant emprunté

Il est proposé que la Communauté de Communes apporte sa garantie à hauteur de 6,16% de l'emprunt mobilisé. Cet emprunt sera remboursé en totalité par le règlement de la dernière échéance prévue le 5 décembre 2022, qui éteindra de fait la garantie apportée par la Communauté de Communes. *(Adopté, unanimité)*

ENVIRONNEMENT

Poursuite de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique – avenant au contrat Eco-Emballages (rapporteur : Gérard PERRIN)

La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse a signé au cours de l'année 2010 un contrat dénommé Barème E, pour une durée de 6 années soit jusqu'au 31 décembre 2016. Ce barème E a été modifié par avenant durant la période de l'expérimentation concernant l'extension des consignes de tri des emballages en plastique (achevée au 31 décembre 2013). Afin de bénéficier des soutiens financiers d'Eco-Emballages pour le recyclage des nouvelles résines, il convient de signer un nouvel avenant. Cette modification des termes contractuels portera également sur les engagements de la Communauté de Communes à fournir à Eco-Emballages, un certain nombre de données afin que cette société puisse assurer un suivi de l'extension des consignes de tri.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant avec la société Eco-Emballages. *(Adopté, unanimité)*

Avenant à la convention signée avec le Rugby Club du Canton de Montrevel (rapporteur : Virginie GRIGNOLA-BERNARD)

Une convention a été conclue le 29 Juin 2012 avec le Rugby Club du Canton de Montrevel-en-Bresse (R.C.C.M.), pour la mise à disposition des installations sportives du stade du Moulin Neuf à Malafretaz (deux terrains de rugby et un bâtiment de 665 m² comprenant des locaux à usage de vestiaires- sanitaires, de buvette, de stockage et de bureaux). La durée de la convention est de un an à compter du 1^{er} Juillet 2012, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans. Elle est consentie à titre gratuit par la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives pratiquées au sein des associations locales et afin de permettre au R.C.C.M. de mener à bien les différentes actions de son projet sportif et éducatif, en toute autonomie.

Conformément à la loi du 12 Avril 2000 et au décret du 6 Juin 2001, une convention de financement a également été conclue le 29 Juin 2012 avec le R.C.C.M. pour définir les conditions des aides financières accordées à cette association et fixer le montant de la subvention à 37 500 euros pour l'année 2014. Le montant de l'aide financière devant être porté à 42 000 euros pour l'année 2015, il convient de conclure un avenant à la convention de financement.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ledit avenant. *(Adopté, unanimité)*

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

I. Extension du parc d'activités à Confrançon – Approbation de l'avant-projet et de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre (rapporteur : Walter MARTIN)

Pour accueillir de nouvelles activités économiques dans le Parc d'Activités à Confrançon, il a été décidé de procéder à son extension sur une superficie de 3 hectares. La surface qui pourra être commercialisée est estimée à 18 600 m² environ en tenant compte des surfaces dédiées à la voirie et aux équipements publics ou communs.

Le maître d'œuvre (CIERA Ingénierie conseil) a établi un avant-projet (AVP) qui prévoit les travaux suivants : aménagement d'une voirie de desserte avec plateforme de retournement et espace Relais Information Services, cheminements piétons, création ou extension des réseaux secs et humides, création d'un bassin d'orage et d'une station d'épuration de 60 EH, aménagement d'espaces verts et traitement paysager.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté à 615 775.80 € H.T. et le montant global de l'opération, honoraires, frais divers et imprévus compris s'élève à 656 296 € H.T.

Le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre (3.46% de l'enveloppe de travaux) passerait donc de 18 380 € HT à 21 305.84 € HT. En conséquence, il s'avère nécessaire de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de 2 925.84 € HT, représentant 15.92% du marché initial.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avant-projet d'extension du d'activités à Confrançon et d'accepter les termes de l'avenant à conclure avec CIERA Ingénierie conseil. *(Adopté, unanimité)*

II. Reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes (rapporteur Walter MARTIN)

La Communauté de communes effectue les investissements dans les parcs d'activités communautaires puis vend les terrains viabilisés à un prix inférieur à ses coûts de revient. La taxe d'aménagement est perçue par les communes. Un reversement de tout ou partie de cette taxe à la Communauté de communes à l'occasion des constructions améliorerait l'équilibre financier de ces opérations. Il s'agirait aussi d'harmoniser les taux entre les communes.

Les membres de la commission accueil et vie des entreprises réunis en novembre dernier, proposent que dans un premier temps, dès l'exercice 2015, 40% du produit de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur le territoire desquelles se situe un parc d'activités communautaire, soit reversé à la Communauté de Communes. 60% de ce produit serait ainsi conservé par la commune.

Puis à compter de 2016, ils proposent que l'ensemble des communes concernées fixent le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur le périmètre des parcs d'activités communautaires : 2 points seraient reversés à la Communauté de communes, 3 points seraient conservés par la commune.

Dans le cas de travaux d'extension de parcs d'activités, le taux peut être porté jusqu'à 20%. 5% du produit serait conservé par la commune, le reste du produit serait reversé à la Communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur ce dossier. *(Adopté, unanimité)*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

- Cérémonie des vœux de la Communauté de communes : jeudi 8 janvier à 18h à la salle des fêtes de Montrevel
- Prochain bureau communautaire : mardi 13 janvier à **17h**, à Montrevel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h42.

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLEMOT

Le Président,
Jean-Pierre Roche

